

SNUipp67
10 rue de Lausanne
67000 STRASBOURG
snu67@snuipp.fr

La provocation supplémentaire !...le gouvernement prépare un « gel » de nos salaires.

Eric Woerth, ministre de la Fonction publique, et Georges Tron, son secrétaire d'Etat, ont déjà exclu toute augmentation de salaire visant à compenser, même en partie, la hausse prévue des cotisations retraites. Les deux dossiers, martèlent-ils, sont « *déconnectés.* » « *On ne peut pas demander aux fonctionnaires un effort, au même titre qu'à tous les Français, et le rattraper automatiquement dans la foulée. La question du taux de cotisation n'est pas à évoquer dans les discussions salariales, cela n'a rien à voir* », insiste Georges Tron, qui souligne que la seule progression naturelle des salaires (à l'ancienneté) suffira à compenser les hausses de cotisation.

Autant dire que si les « promotions » ne servent plus qu'à compenser la hausse de l'inflation...il faudra leur trouver un autre « nom » ...car ce ne seront plus ...des « promotions » !

Gel triennal envisagé.

Dans un contexte de contrôle accru des dépenses budgétaires, l'exécutif se dirige vers une position ferme. A Bercy et à Matignon, des voix s'élèvent pour défendre un gel pur et simple du point d'indice jusqu'en 2013, en revenant même sur la hausse de 0,5 % au 1^{er} juillet prochain, qui avait été actée lors de la précédente négociation triennale.

Comme quoi il n'y a pas que la parole présidentielle qui perd de la valeur...les engagements actés par « l'Etat » lors des dernières négociations salariales...ne pèsent pas lourd !

« *La crise est passée par là entre-temps* », justifie-t-on au gouvernement. Eric Woerth et Georges Tron plaident pour que la hausse de 0,5 % intervienne comme prévu, au nom du respect des engagements pris. Mais ils se montrent fermes sur la période 2011-2013. Bref, l'idée d'un gel triennal gagne du terrain. Pour faire passer la pilule, l'exécutif insiste sur les autres mesures salariales ciblées, et envisage d'introduire dans la négociation une clause de « bonne fortune », qui laisserait la porte ouverte à des gestes sur le point d'indice en fonction par exemple de l'évolution de la croissance.

Un gel de la valeur du point d'indice provoquerait évidemment l'ire des syndicats, qui ne se font pourtant guère d'illusions. **Les arbitrages finaux** ne seront dévoilés que lors de la seconde séance de discussion (la semaine du 5 juillet à priori). Ils **seront aussi fonction du degré de mobilisation des agents le 24 juin**. Vendredi 25 juin, la Rue de Grenelle devrait se borner à faire le point sur l'évolution globale du pouvoir d'achat des agents.

Ceux qui pensent que se mobiliser ne « sert à rien » comprendront peut être ainsi que moins nous serons dans les manifestations et plus le gel de nos salaires sera sévère !